



Pension alimentaire

Par Olivierd

Bonjour

Je suis actuellement en procédure avec mon ex compagne qui me demune augmentation de pension alimentaire en premier jugement elle a été débouté donc elle a fait appel j étais domicilier chez mes parents à titre gratuit avec participation au frais ,la ca fait 2 ans que j ai rencontré quelqu'un et nous envisageons qu'elle m héberge avec participation aux charges à hauteur de 600 euros qui est bien moins que les charges réel est ce qu'une attestation sur l honneur de ma compagne comme quoi elle m héberge moyennant participation au charges est légal et suffisant pour que mon ex compagne ne me remet pas en justice après l appel, sachant que tout ce qui l intéresse c est l argent car celle ci a réussi à monter mes enfants contre moi donc je ne les voit plu depuis 2 ans mais je continue à payer ma pension .

Merci de vos réponses

Par kang74

Bonjour

Vous serez en couple .

Donc votre attestation sur l'honneur n'a aucune valeur, les revenus de votre compagne seront pris en compte pour calculer vos charges au prorata de vos revenus / aux revenus de votre couple.

Cela ne peut pas être pire que d'avoir des charges à 0 puisque logé à titre gratuit chez vos parents (la participation aux charges ce n'est pas la participation à un loyer, cela n'a que peu de valeur)

Par Olivierd

Je comprend bien qu'il demande les charges de ma compagne mais ces revenu là je comprends moins car ce n est pas à elle de payer les pension de mes enfants ?

Par kang74

Ses revenus servent à payer les charges que vous avez en commun .

Ils ont donc une incidence sur le montant de vos charges .

Donc vous avez tout interet à les donner si vous ne voulez pas que la partie adverse les invente de par leurs absences .

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000028945926/]https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000028945926/[/url]

Par Isadore

Bonjour,

Vous ne précisez pas l'âge de vos enfants, mais s'ils sont mineurs et que vous avez un DVH, il y a moyen de renouer le contact.

Par Olivierd

Bonsoir mes enfants sont des faux jumeaux ils ont 16 ans renouer ça me paraît peu probable mon fils m insulte dans la rue ma fille a envoyé sont petit copain en pleine nuit pour dégrader ma voiture donc procédure judiciaire en cours alors qu avant que je rencontré ma compagne actuelle pas de soucis à savoir qu'il y a 9 ans que je suis séparé de mon ex

compagne